



de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 31 mai 2024

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2024 à 20 h 00

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, adjoints
M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Christine CHURY, Mme Laure DE FILPO, Mme Sandrine MARILLET, Mme Corinne SABONNADIÈRE, conseillers municipaux

Absents représentés :

Mme Valérie BERNARD, adjointe, représentée par Mme Laure DE FILPO
M. Thierry LADREYT, adjoint, représenté par Mme Corinne SABONNADIÈRE
M. Mathieu MONTESINOS, conseiller municipal, représenté par M. Mohammed BARBOUCHA

Absents : Mme Bérangère LUCI, M. Pierre MENUT, conseillers municipaux

En préambule à la séance, les représentants de l'Espace Socio Culturel Pays de la Pierre sis à Montalieu-Vercieu sont venus dans le but de présenter l'ensemble de leurs actions et leurs projets au service des habitants du bassin de vie et des communes de proximité.

Cette rencontre leur a permis de mieux connaître le contexte et les enjeux de la commune et de situer les possibles complémentarités avec le tissu associatif local.

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 8 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 13

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20 h 30.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur David RENAUD est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024
2. Délibération n° 1 : Création d'un emploi saisonnier : Surveillant de baignade
3. Délibération n° 2 : Prise en charge de la formation du surveillant de baignade
4. Délibération n° 3 : Participation financière pour équipement de pièges à moustiques
5. Informations et questions diverses :
 - Restaurant scolaire : Projet de mise en place d'une ombrière

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de ladite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Comme l'indique le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024, il avait été décidé que la prochaine séance se tiendrait le vendredi 03 mai 2024 à 20 heures. Celle-ci a été reportée au vendredi 07 juin 2024.

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 07 juin 2024
M. Daniel BÉGUET, Maire
M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, adjoints
M. Serge BOURDIN, Mme Laure DE FILPO, Mme Sandrine MARILLET, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2024 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Délibération n°1 : Création d'un emploi saisonnier

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

La baignade étant autorisée pour la saison estivale 2024, sous réserve de la conformité des prélèvements effectués pendant la saison, le Maire rappelle la nécessité de la présence d'un surveillant de baignade sur le site.

La Commune avait proposé, en 2022, une aide financière à la formation de surveillant de baignade pour les jeunes de la Commune qui le souhaitent avec un engagement d'occuper la fonction pendant deux étés. En 2022 et en 2023, aucun candidat ne s'était présenté.

Cette proposition a été renouvelée pour la saison 2024 et un jeune habitant la Commune de Bénonces a fait acte de candidature.

Monsieur le Maire précise que ce jeune a suivi la formation et a réussi le diplôme nécessaire à la surveillance de la zone de baignade, il propose donc de le recruter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De recruter un agent contractuel pour un emploi saisonnier, la durée hebdomadaire du temps de travail sera de 35 heures, six jours sur sept.
- De fixer la période de surveillance sur la plage qui débutera le samedi 6 juillet 2024 et se terminera le vendredi 16 août 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Délibération n°2 : Prise en charge de la formation du surveillant de baignade

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

Monsieur le Maire rappelle la proposition, faite en 2022 et en 2023, d'aide financière à la formation de surveillant de baignade pour les jeunes de la Commune qui le souhaitent avec un engagement d'occuper la fonction pendant deux étés. En 2022 et en 2023, aucun candidat ne s'était présenté.

La candidature de M. Timothée DELAUNAY étant acceptée, il convient de prendre en charge ses frais de formation de surveillant de baignade. Le coût de cette formation est de 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De prendre en charge les frais de formation de surveillant de baignade de M. Timothée DELAUNAY qui s'élèvent à 800 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Délibération n°3 : Participation financière pour équipement de pièges à moustiques

Rapporteur : Daniel BÉGUET – Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la présentation en mairie de différentes solutions de lutte contre les moustiques européens et tigres, il ressort que les communes ne peuvent pas faire grand-chose pour lutter contre les moustiques et que c'est aux particuliers de prendre des mesures afin d'éviter leur nidification. Une réunion publique s'est tenue, le 06 juin 2024, afin d'informer au mieux les habitants sur ce sujet.

Il indique qu'avec les Maires de Briord et de Villebois, il a été proposé de mettre en place une participation financière pour les foyers qui commanderont un piège à moustiques Solid'Air. Ce piège à moustiques est fabriqué par les Ateliers Solidaires du Bugey situés dans l'Ain (entreprise adaptée pour l'insertion de travailleurs handicapés).

Monsieur le Maire indique que la Commune de Villebois a approuvé l'instauration d'un financement à hauteur de 25 € par foyer domicilié sur la Commune, dans la limite de 125 foyers et qu'il convient de se prononcer sur cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'instauration d'une participation financière par la Commune à hauteur de 25 € par foyer domicilié sur la Commune, dans la limite de 125 foyers.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Vote :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Un flyer sera conçu et distribué afin d'informer les habitants de la Commune de la possibilité d'acheter des pièges à moustiques et les modalités pour obtenir une réduction spécifique à la Commune.

5 Informations et questions diverses

5-1 Restaurant scolaire : Projet de mise en place d'une ombrière

Dans le cadre du projet de mise en place d'un préau afin d'abriter les enfants en cas de forte chaleur ou de pluie, une proposition de préau ombrière photovoltaïque a été reçue en mairie.

Le montant de cette proposition est de 41 370,47 € TTC. A cette somme, il conviendra d'ajouter le coût pour le raccordement au réseau qui est estimé à 1 300 €. Cette solution aura pour intérêt de produire de l'énergie.

Cette proposition a été validée et a également été approuvée par les Maires des communes partenaires.

5-2 Station de traitement des eaux usées

Un échange de parcelles de terrain agricole a été convenu avec un propriétaire dans la zone retenue pour la construction. De ce fait, il ne sera pas nécessaire de rechercher des propriétaires de parcelles, d'engager des négociations avec des propriétaires de parcelles.

5-3 Sécurisation contre les éboulements rocheux des falaises

Monsieur le Maire indique que chaque propriétaire de parcelle concerné par des travaux de sécurisation a reçu un courrier avec un dossier de présentation des travaux envisagés. Il leur a été demandé un consentement écrit pour effectuer ces travaux et mettre en place les équipements : filets, merlons. Il précise que les consentements reçus sont positifs.

Le rapport Ecotope sur l'étude environnementale 4 saisons est parvenu en mairie. Diverses préconisations seront à mettre en place : période des travaux afin de respecter la nidification, colmatage des failles des falaises abritant des chiroptères afin de ne pas les piéger lors des déroctages, mise en place de « cabanes » à chiroptères pendant les travaux.

Une réunion de cadrage aura lieu en mairie avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et les bureaux d'études.

Une réunion publique sera organisée avant le lancement des travaux.

5-4 Point sur les travaux

Un point sur les travaux en cours est fait :

- Bâtiment de la mairie : Remplacement des cheneaux
- Salle des fêtes : Nettoyage des cheneaux
- Groupe scolaire : Mise en place de pavés LED
- Maison médicale : Mise en place de pavés LED
- Ensemble commercial : Changement de 4 groupes froids (bruyants, énergivores et encombrants) par des groupes froids de dernière génération permettant de réduire les nuisances sonores
- Grande rue : Remise à niveau des regards du réseau d'assainissement
- Local occupé par le théâtre : Des travaux de réfection de ce local sont en cours. Ceux-ci sont réalisés par les membres de l'association. La commune prend en charge l'achat des fournitures nécessaires aux travaux.

Des travaux d'électricité et de plomberie seront entrepris au Camping du Point Vert.

Un devis d'un montant de 9 550,56 € TTC pour la régénération des deux courts de tennis en béton poreux a été validé.

5-5 Groupe scolaire – Demandes de travaux

Des demandes de travaux sont parvenues en mairie :

- Plantation d'arbres ou de haies dans les cours de l'école
- Changement des bancs dans la cour côté élémentaire
- Peinture de la façade de la salle de motricité

5-6 Commission de l'environnement

La matinée nettoyage de la Commune aura lieu le samedi 08 juin 2024. En ce qui concerne le Groupe Scolaire, une activité nettoyage de la Commune a eu lieu ce jour. Les enfants ont été récompensés de leur action par un goûter offert par la Commune.

5-7 Passage du Tour de France

Il est rappelé que le Tour de France traversera la Commune le mercredi 03 juillet 2024.

5-8 Stage de début de saison de l'USBPA RUGBY

Dans le cadre d'un stage de début de saison, l'effectif professionnel de l'USBPA RUGBY se rendra au Camping du Point Vert du mercredi 03 juillet 2024 au vendredi 05 juillet 2024.

Monsieur le Maire indique que les dirigeants de ce club ont demandé d'utiliser le Stade Jean Christin afin de réaliser deux entraînements. Les entraînements se feront en baskets ou crampons moulés mais sans aucune mêlée ou autres afin de ne pas dégrader le terrain de football.

Un accord leur a été donné.

5-9 Optimistic Festival

Pour la troisième année consécutive, le site du Point Vert accueillera l'Optimistic Festival. Les organisateurs de ce festival ont décidé de programmer celui-ci un peu plus tôt dans l'été afin de ne pas le faire coïncider avec la rentrée des classes. Il aura donc lieu du 23 août 2024 au 25 août 2024.

5-10 Soirée cinéma de plein air

La soirée cinéma de plein air aura lieu le samedi 31 août 2024 au Stade Jean Christin

5-11 Forum intercommunal des associations

Le 3^{ème} forum intercommunal des associations aura lieu le vendredi 6 septembre 2024 à la salle des fêtes de Briord.

5-12 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le vendredi 02 août 2024 à 20 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 07 juin 2024 à 22 heures.

Serrières-de-Briord, le 07 juin 2024

Daniel BÉGUET
Président



David RENAUD
Secrétaire

